



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 MAI 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0147**

Objet : Modification de la composition des commissions
thématiques intercommunales

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 54
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 20
Pour : 62
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

23 MAI 2022

et affichage le

23 MAI 2022

Secrétaire de séance :
Sophie RIVENS

Le lundi 16 mai 2022 à 19 heures 00, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 10 mai 2022.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Jean-Luc FILLON, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Brigitte DESTANNE DE BERNIS à Coralie BOURDELAIN, Vincent GOUNON à Claire QUINETTE-MOURAT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Youcef TABET à Nelly GADEL, Françoise VIDEAU à Claudine GELLENS, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

Vu les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 du code général des collectivités territoriales,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'article 2.4 du règlement intérieur du conseil de communauté de la communauté de communes Le Grésivaudan,
Vu les candidatures reçues,

Il convient de mettre à jour de la manière suivante la composition des commissions thématiques intercommunales :

Commission	Prénom	Nom	Commune	Commentaire
Agriculture et Forêt	Sylvie	CHAMPION	Biviers	RETRAIT
Agriculture et Forêt	Lucien	VULLIERME	Biviers	AJOUT
Culture et Patrimoine	Xavier	JUSTE	Saint-Maximin	AJOUT
Déchets ménagers	Sylvie	CHAMPION	Biviers	RETRAIT
Déchets ménagers	Etienne	ROUAST	Biviers	AJOUT
Environnement, Energie et Innovation	Xavier	JUSTE	Saint-Maximin	AJOUT
Tourisme et Attractivité du territoire	Véronique	JUSTE-LAPIED	Saint-Maximin	AJOUT
Tourisme et Attractivité du territoire	Xavier	JUSTE	Saint-Maximin	AJOUT
Tourisme et Attractivité du territoire	Alexandra	COULON	Biviers	RETRAIT
Déplacements et Mobilités	Olivier	ROZIAU	Saint-Maximin	AJOUT
Economie, développement industriel, commerce, artisanat et services	Dominique	BARTHE-BOUGENAU	Saint-Maximin	AJOUT
Finances Titulaire	Olivier	ROZIAU	Saint-Maximin	AJOUT
Finances Suppléant	Olivier	ROZIAU	Saint-Maximin	RETRAIT
Finances Suppléant	Stéphane	MALARD	Saint-Maximin	AJOUT
Eau et Assainissement	Etienne	ROUAST	Biviers	AJOUT
Solidarité et lien social	Dominique	BARTHE-BOUGENAU	Saint-Maximin	RETRAIT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

16 MAI 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.